

// GARANTIE DU FABRICANT



Marque SIGEL signifie Qualité, Fonctionnalité et Design

Proposer en permanence à nos clients des produits de marque haut de gamme de qualité supérieure fait partie de la philosophie entrepreneuriale de Sigel. Pour satisfaire à ce principe de base de qualité maximale, les produits Sigel sont soumis à un contrôle sévère. Le fabricant vous offre de ce fait volontairement des garanties fabricant sur les produits et pièces détachées suivants.

- Tableaux magnétiques en verre artverum® : 25 ans pour la surface en verre
- Horloges murales en verre artetempus® : 5 ans
- Module mural mycube : 2 ans
- Accessoires de bureau cintano® : 2 ans pour les surfaces en cuir/imitation cuir/Soft-Touch
- Présentoirs brochures "acrylic" / présentoirs de table / porte-infos et porte-prix / porte-affiches à suspendre / porte-cartes / urnes : 25 ans pour la résistance aux UV de l'acrylique

Vous trouverez une description détaillée des délais de garantie dans chaque emballage produit ou en consultant les pages produits sur le site internet de Sigel.

Conditions de garantie

1 // La garantie prendra effet à partir de la date d'achat.

2 // La garantie est valable pour les pays de l'Union Européenne et la Suisse.

3 // La garantie cesse en cas d'abus, de négligence, d'utilisation inappropriée ou d'utilisation autre que celle préconisée sur le mode d'emploi fourni.

4 // Pour faire valoir la garantie, il suffit de nous présenter la preuve d'achat originale, sur laquelle figure la date d'achat et la description du produit, ainsi que de nous fournir le produit défectueux. Reste dès lors à Sigel le libre choix d'effectuer soit l'échange du produit ou le remboursement du montant de l'achat au consommateur.

5 // Les droits légaux se rapportant aux vices cachés, dont dispose le consommateur vis à vis du vendeur, n'en sont pas affectés.

Fabricant/Garant:

Sigel GmbH
Bäumenheimer Straße 10
86690 Mertingen
Deutschland / Germany

Tel: +49 (0) 9078 81-0
Fax: +49 (0) 9078 81-289

www.sigel.fr info@sigel.de